

êtes pauvres, si vous ne pouvez pas même donner l'obole de la veuve, donnez du moins quelques prières, afin que Dieu inspire à de plus riches la pensée salutaire de racheter leurs péchés, et de mériter un bonheur éternel par une aumône qui sauvera des âmes rachetées au prix du sang de son divin fils.

Oh ! vous, nos chers coopérateurs dans le saint ministère, nous vous invitons avec confiance à joindre vos exhortations aux nôtres, pour bien faire connaître à votre peuple l'excellence de l'œuvre que nous lui recommandons. Déjà vous avez montré en tant d'occasions votre empressement à seconder les vœux du premier pasteur : vous l'aidez en celle-ci avec la même charité, et bientôt nous verrons s'affermir de plus en plus un établissement qui mérite tant de sympathies.

En conséquence, après avoir donné lecture de la présente au prône et y avoir joint les explications que votre zèle pour le salut des âmes vous aura suggérées, vous voudrez bien annoncer :

1^o. qu'il sera fait une quête dans l'église, le premier ou second dimanche suivant, en faveur de l'Asile du Bon Pasteur :

2^o. que ceux qui ne pourraient pas se trouver ce jour-là à l'office divin sont invités à vous confier leur offrande.

Nous vous prions enfin de faire transmettre à votre premier loisir, le montant des aumônes ainsi recueillies, soit directement à l'Archevêché, soit à Monsieur le grand-vicaire de votre canton.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le douze février mil huit cent cinquante-deux.



✠ P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC.
Par Monseigneur,
EDMOND LANGEVIN, Ptre.

Secrétaire.

N. B. Dans le cas où quelques-uns des paroissiens préféreraient donner des effets en nature, MM. les curés pourraient désigner dans chaque canton un homme de confiance chez qui on les déposerait. Ces effets seraient vendus comme ceux de la quête de l'Enfant-Jésus, et l'on joindrait le produit de la vente à celui de la recette faite dans l'église, ou par MM. les curés.